



### Espaces Educatifs Bricabracs

68 chemin de Baumillon, 13015 Marseille

Siret : 808669519 000 15

[Http://bricabracs.org](http://bricabracs.org) --- <http://rhizome.bricabracs.org>

Contacts : 0766251320

L'association : [contact@bricabracs.org](mailto:contact@bricabracs.org)

Education / renseignement / inscription : [lesbricabracs@bricabracs.org](mailto:lesbricabracs@bricabracs.org)

### Bulletin du CF du 9 mai 2019

Présent·e·s : Marie Claude, Erwan, Julien, Charles, Magali

---

### Décisions de l'Assemblée Générale du Conseil de Fonctionnement du 9 mai 2019

#### Décisions courantes /

#### **Horaires l'an prochain (2019-2020) point 10 de LA Méthode (voir ci-dessous)**

Validation des horaires envisagés au dernier CF

Arrivée à la tanière entre 8h et 8h45.

Départs du midi : après 12h30 pour que l'enfant assiste aux assemblées et avant 14h.

#### **Rectorat**

Demandes régulières d'info et processus par mail et téléphone pour obtenir les démarches... sans résultats

Les demandes passent en commission au mois de juin.

Dernière nouvelle :

Faire un courrier au recteur avec un descriptif de l'école et une brochure par mail.

On s'interroge :

N'y a-t-il pas de procédure officielle à faire ?

Y a-t-il un blocage ?

Pour en savoir il serait bon de se renseigner auprès d'écoles passées sous contrat.

Le CF fait un courrier recommandé de demande d'audience.

#### **Suite cabane/Résilience**

Pas de réponse au mail (demande de vider la cabane pour le 30 juin et proposition de 700€ pour le rachat)

Le cadenas du portail est changé (volonté de la paroisse) et la serrure de la cabane aussi (elle a été forcée un des derniers week end.)

Le CF essaye de joindre une des personnes qui stockait du matériel pour lui demander comment il veut récupérer ses affaires.

**Retours paroisse : marquage vide grenier et gratuité du stand vide grenier.**

On essaye de trouver d'autres solutions de marquage pour le repérage des emplacements car c'est gênant pour les propriétaires du lieu.

Courrier du CF : OK pour la gratuité (7 euros) de l'emplacement « paroisse », on avait pris leur participation comme un soutien. On est reconnaissant de la mise à disposition du terrain.

**Bilan inscriptions**

Sortants : Deux enfants s'en vont au collège

Maintient une année supplémentaire : deux enfants en âge d'aller au collège

A ce jour (12/05/19) les nouveaux inscrits, pour 7 places :

3 enfants de 2014 / 1 enfant de 2012 / 1 enfant de 2011

En attente de réponse :

1 enfant de 2014 / 1 enfant de 2013

En discussion, accueil aménagé d'un enfant autiste.

**Enfants niveau 6<sup>ème</sup> / collège**

Demande d'un parent de laisser un enfant à Bricabracs pour sa 6<sup>ème</sup>, hors inscription au collège.

Long moment de réflexion du CF.

La réflexion se fait en dehors de la demande personnalisée.

**Intérêt**

L'expérience serait intéressante dans la mesure où on considère que la 6<sup>ème</sup> est la fin du 3<sup>ème</sup> cycle.

Elle permettrait de réfléchir à la pérennisation de l'accueil d'enfant dans la continuité de Bricabracs pour finir le cycle en 6<sup>ème</sup>.

Elle s'appuierait sur une enfant issue de Bricabracs et qui connaît parfaitement bien l'ensemble du processus de vie.

Ces conditions favoriseraient l'expérimentation de type « école mutuelle » (tutorat par les pairs)

**Problème de l'équité**

Cela voudrait dire une inscription au CNED pour assurer le programme.

Ceux qui peuvent payer 900€ pour le CNED (plus 50€ par mois de Bricabracs) et ceux qui ne peuvent pas. Cela demanderait donc une participation de Bricabracs à l'aide au financement. Or Bricabracs n'a pas un équilibre économique suffisant pour cela.

**Problème administratif**

Si pour l'année prochaine cela pourrait être expérimental, avec déclaration d'école à la maison portée par la famille, la démarche s'inscrirait néanmoins dans une logique de pérennisation. Cela nécessiterait d'entamer les démarches de déclaration de collège l'an prochain. Or recevant 5 enfants de plus, donc 5 familles de plus, étant donné la fragilité de notre situation économique, étant donné

la mise en place d'une nouvelle équipe éducative, cela semble difficile à prendre en charge de ce point de vue administratif, qui nécessiterait un travail supplémentaire.

#### **Problème de suivi éducatif.**

Un accueil sous format de tutorat (aide aux devoirs) pourrait être proposé. Mais cela demande malgré tout un travail supplémentaire des éducateurs-enseignants de prise de connaissance du contenu et du suivi. Vu l'augmentation des effectifs, cela semble pour l'instant difficile à prendre en charge.

#### **Problème d'encadrement**

Dans une logique de pérennité, un problème d'encadrement devrait aussi se poser car le nombre d'enfant pourrait augmenter, et d'autres disciplines seraient importantes à mettre en place (langue...)

#### **Décision du CF :**

Après une longue réflexion, il n'y aura pas d'enfant en 6<sup>ème</sup> à Bricabracs l'an prochain. A ce stade de développement de l'association, le CF ne l'envisage pas non plus pour les 3 ans à venir à moins d'ouvertures de possible qu'il ne voit pas à ce jour. Ce serait intéressant et cohérent mais difficile à assumer en l'état actuel.

Cinq enfants/ familles de plus, augmentation du travail des éducateurs sur leur cœur de métier donc moins de disponibilité pour la coordination générale et le suivi d'autres expérimentations, instabilité économique du projet, travail supplémentaire pour être sous contrat, accueil d'enfants en difficulté (rupture scolaire...) ou handicap (autiste...), projet d'offre de formation, etc.... Par conséquent, envisager un autre défi, risque de fragiliser la structure en engageant un surcroit de travail pour les salariés et les garants du projet.

#### **Travaux tanière :**

On manque de place pour 25 enfants.

Un réaménagement intérieur est en cours.

- 1- Besoin d'un auvent plus avancé (fermé avec bâches) pour agrandir l'espace d'activité. Cela permettrait de ne pas rentrer les vêtements, chaussures quand il pleut...

Construction prévue d'ici début juillet.

2- Terrasse : Il faut refaire la terrasse (avec les pierres) pour en faciliter l'usage. Une personne bénévole veut bien coordonner. Mais il faut d'autres personnes pour aider.

Le côté pratique serait de faire une dalle...mais qui pour le faire ?

3- Refaire des casiers pour 25 enfants.

4- moins urgent : une pergola pour faire de l'ombre au coin repas

5- installation du réseau d'ordinateur.

Un premier travail a été fait pour deux ordinateurs. (Personne bénévole)

Mais pour mettre tout en réseau via internet, il faut qu'on tende du câble depuis le grand bâtiment jusqu'à Bricabracs. A faire d'ici fin juin. La personne qui s'en occupe pourrait alors venir compléter l'installation.

<b>La méthode / le règlement – Les énoncés de fonctionnement</b>
<b>changement Dernier changement / CF du 9 mai 2019</b>
<p><b>11 – Effectif des espaces éducatifs (rentrée Sept 2019)</b></p> <p>25 enfants.</p>
<p><b>10 – Horaires / jours d'ouverture et accueil (rentrée sept 2019)</b></p> <p>Ouverture sur 5 jours, lundi au vendredi.</p> <p>Obligation de présence :</p> <p>5 matinées, 3 après midi minimum (au choix). Possible de rester 5 après midi si cela convient.</p> <p>Arrivée le matin : entre 8h et 8h45</p> <p>Départ le soir : entre 16H30 et 17h</p> <p>Départs du midi : après 12h30 pour que l'enfant assiste aux assemblées et avant 14h</p>
<p><b>09 – Entrée et départ des familles</b></p> <p>Chaque entrée et départ de famille est soumise à une rencontre avec l'éducateur-enseignant garant, ainsi qu'avec un ou des membres du CF.</p>
<p><b>08 - Agoras actives</b></p> <p>10h-11h discussion pédagogique à partir de 11h : chantier, faire ce qu'il y a à faire comme travaux, aménagements...</p>
<p><b>07- règlement horaires :</b></p> <p>Réunion des éduc le mardi après-midi : implique un changement d'horaire pour le mardi. Les parents viennent chercher les enfants à 13h, les enfants mangent sur place avant.</p>
<p><b>06 – Membres ressource associés au CF</b></p> <p>Les « membres ressource » associés au CF sont les personnes qui donnent des coups de main de manière ponctuelle sur demande du CF en fonction de leurs compétences. Ils acceptent de faire partie d'une liste connue du CF.</p>
<p><b>05 – Membres invités du CF</b></p> <p>Les « membres invités » du CF sont les personnes qui souhaitent suivre l'activité du CF et sont inscrits sur la liste de diffusion du CF (admin2) mais ne prennent pas part aux décisions du CF. Leur participation est à titre consultatif.</p>
<p><b>04 - (Non) Renouvellement de l'inscription, exclusion (modifié le 03/11/2018)</b></p> <p>Bricabracs se réserve la possibilité de ne pas inscrire ou réinscrire une famille et dans le cas où l'urgence de la situation l'exige, d'exclure la famille concernée, dans les cas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Si des tuteurs, qu'ils soient adhérentEs ou non, ne respectent pas le cadre statutaire.</li> <li>• Si la relation avec la famille et les conditions d'accueil de l'enfant ne permettent pas de vivre le projet sereinement, mettent l'enfant en porte-à-faux ou en difficulté psychologique et relationnelle, fragilisent ou mettent en danger le projet de par le comportement des tuteurs.</li> </ul>

~~En tant qu'adhérentE, qui plus est en tant que non adhérentE, nous rappelons que les tuteurs n'ont n'a pas de voix décisionnaire mais uniquement consultative. Les décisions du CF sont prépondérantes. Ne pas les respecter, c'est entrer en non respect des statuts et risquer l'exclusion. (supprimé le 3/11/18)~~

### 03 - Critère de choix des familles (14 mars 2018)

Le CF tient compte de plusieurs critères non hiérarchisés, outre la réinscription, afin de maintenir l'équilibre entre plusieurs dimensions conditionnant la bonne marche du projet Bricabracs : sociale (favoriser la venue de familles touchées par la précarité), locale (structure de proximité), répartition des âges (multiage), intérêt de l'enfant (prise en compte des ruptures scolaires) et situation familiale.

### 02 - Concernant les prestations mensuelles (supprimé le 14 mars 2018)

~~Engagement moral de participation annuelle, engagement financier par période de 2 ou 3 mois.~~

- ~~○ Toute période commencée est due.~~
- ~~○ PI : sept-oct (2 mois)~~
- ~~○ PII : nov-déc (2 mois)~~
- ~~○ PIII : janv-fevr (2 mois)~~
- ~~○ PIV : mars-avril (2 mois)~~
- ~~○ PV : mai-juin-juillet (3 mois)~~

### 01 - Le coût mensuel (14 mars 2018)

Il est de 50 euros/ mois / enfants  
Il s'effectue sur 12 mois.

#### **Argumentation du CF concernant l'article 4 / le 6 avril 2017:**

Bricabracs espaces éducatifs est une association dont les fondateurs-trices ont choisi de défendre un projet éducatif différent avec un fonctionnement qui garantit ses objectifs. Elle a un caractère social prépondérant. Elle dispose d'une instance décisionnelle, le conseil de fonctionnement (CF) qui a également pour rôle de garantir le sens et la cohérence du projet et d'une Agora, assemblée consultative constituée des adhérentEs, réunie mensuellement pour permettre l'information de ses membres, le débat autour du projet.

Le projet est expérimental, son contenu est évolutif et fonctionne par tâtonnement (observation et ajustements), s'adaptant aux besoins de l'association, du groupe et de leur actualité. Les règles peuvent donc évoluer.

A ce jour le conseil de fonctionnement ne souhaite pas rédiger un règlement intérieur figé, mais plutôt accompagner la vie du lieu avec des décisions prises en fonction des besoins en cohérence avec le fond du projet. Ces décisions sont communiquées via les Agora et trois publications papiers et électroniques - « Dis-pourquoi, dis-comment » (bulletin à caractère pédagogique et concernant la vie de l'espace éducatif, rédigé par les éducateurs-trices) - la lettre d'info de l'association (proposée par le conseil de fonctionnement) - le bulletin des décisions du CF.

Notre parti pris : L'enfant et son collectif sont placés au cœur du projet. Les règles que se fixe le CF sont au service de ce choix éducatif. Les éducateurs-trices et membres du CF présentent les règles de la vie de l'association et du groupe d'enfants pour que les tuteurs et adhérentEs puissent en comprendre le sens et les respecter en connaissance de cause. Si les tuteurs ne respectent pas ces règles (horaires, rythmes, assiduité, réunion, statuts...), ils prennent le risque d'aller à l'encontre des travaux éducatifs engagés avec leur enfant au sein du collectif de personnes avec lesquelles ils vivent au quotidien.

Par conséquent, L'inscription d'un enfant à Bricabracs comprend un « contrat » tacite sur le plan éducatif, statutaire en tant qu'adhérent, entre les tuteurs d'enfant inscrit et l'association. C'est un engagement à double sens. Chaque partie peut y mettre fin pour différentes raisons.

Les tuteurs sont donc invitéEs à lire les statuts, ainsi que le projet éducatif et pédagogique, à poser des questions sur le fonctionnement, les choix éducatifs et pédagogiques de l'équipe éducative et du CF, à participer aux AGORA, pour s'assurer que le projet leur convient, qu'ils pourront s'engager à en respecter les règles et que l'enfant participera au projet dans toutes ses facettes (sortie, mode de vie, etc.)